



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC NOUVELLE-BEAUCE
MUNICIPALITÉ DE FRAMPTON

Séance ordinaire du 4 octobre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Frampton, tenue le lundi 4 octobre 2021 à 20h00, à la salle municipale, 107, rue Sainte-Anne, Frampton.

Sont présents : M. Michael Byrns, conseiller siège 1
M. Gaston Vachon, conseiller siège 2
M. Jérôme Fournier, conseiller siège 3
M. Victor Boutin, conseiller siège 4
Siège 5, vacant
M. Yves Roy, conseiller siège 6

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Soucy.
Est également présente Madame Lindsay Longchamps, directrice générale.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Monsieur le maire Jacques Soucy déclare ouverte la séance ordinaire du 4 octobre 2021.

1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

2110-204

À CETTE CAUSE il est proposé par M. Victor Boutin et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour

2- GREFFE

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021

3- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer
- 3.2 Embauche d'un journalier aux travaux publics

4- AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 4.1 Heures accordées à la ressource du service d'urbanisme de la MRC pour 2022

5- LOISIRS ET CULTURE

6- SÉCURITÉ PUBLIQUE

7- HYGIÈNE DU MILIEU

8- TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Approvisionnement de sel à déglacage en vrac pour la saison hivernale 2021-2022
- 8.2 Approbation heures additionnelles de surveillance chantier pour la rue Brennan
- 8.3 Confirmation de fin des travaux (rétroactif 2018) – Pavage route Potasse -Brennan

- 8.4 Autorisation de frais supplémentaires pour les travaux du vestibule du Centre sportif Coffrage LD
- 8.5 Autorisation de paiement des décomptes progressifs no.3 et 4 - Vestibule Centre sportif Coffrage LD

- 9- CORRESPONDANCE**
10- AFFAIRES NOUVELLES
11- PÉRIODE DE QUESTIONS
12- LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2. GREFFE

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021;

2110-205

À CETTE CAUSE, il est proposé par et résolu par M. Gaston Vachon, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

2110-206

POUR CES MOTIFS il est proposé par M. Victor Boutin et résolu :

- D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de septembre 2021 tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 178 876,77 \$;
- Que le sommaire de paie mensuel d'un montant de 46 522,94 \$ soit accepté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.2 Embauche d'un journalier aux travaux publics

CONSIDÉRANT les départs aux travaux publics et l'ouverture de poste de journalier.

2110-207

À CETTE CAUSE, il est proposé par M. Michael Byrns et résolu à l'unanimité d'embaucher M. Lorri Vachon en tant que journalier aux travaux publics à compter du 18 octobre 2021 pour la saison hivernale 2021-2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

4.1 Heures accordées à la ressource du service d'urbanisme de la MRC pour 2022

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité en matière d'urbanisme.

2110-208

À CETTE CAUSE, il est proposé par M. Jérôme Fournier et résolu à l'unanimité de réserver 80 heures au service d'urbanisme de la MRC pour la Municipalité pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

- 5. **LOISIRS ET CULTURE**
- 6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7. **HYGIÈNE DU MILIEU**
- 8. **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 Approvisionnement de sel de déglçage en vrac pour la saison 2021-2022

CONSIDÉRANT qu'au cours du mois de septembre la Municipalité de Frampton a demandé des soumissions auprès de deux soumissionnaires pour le sel à déglçage en vrac pour la saison hivernale 2021-2022;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu deux soumissions :

SOUSSIONNAIRES	PRIX À LA TONNE LIVRÉE AVANT TAXES
Mines Seleine, division de Sel Windsor Ltée	85,50 \$
Compass Minerals	97,11 \$

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Frampton ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

2110-209

À CES CAUSES, il est proposé par M. Gaston Vachon et résolu que la Municipalité de Frampton retienne la soumission de *Mines Seleine, division de Sel Windsor Ltée* au coût de 85,50 \$ la tonne livrée plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.2 Approbation heures additionnelles de surveillance chantier pour la rue Brennan

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2104-79 octroyant le mandat à la firme *WSP Canada inc.* pour la surveillance du chantier de la rue Brennan.

CONSIDÉRANT QU'UN total de 112 heures de visites de chantier avait été prévu initialement pour la surveillance du chantier de la rue de la Brennan au taux horaire de 72\$/h.

CONSIDÉRANT QU'actuellement un total de 205,5 heures ont été requises à la suite de certains ajouts sur le chantier.

CONSIDÉRANT QU'UN total de 103 heures supplémentaires seront requises selon l'ingénieur mandaté, Charles Jacques pour un total de 7416\$ et qu'un crédit de 1500\$ a été offert par *WSP Canada inc* sur ce montant.

2110-210

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jérôme Fournier et résolu que la Municipalité de Frampton d'autoriser ces additionnelles pour un total de 5 916\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.3 Confirmation de fin des travaux (rétroactif 2018) – Pavage route Potasse-Brennan

CONSIDÉRANT la reddition de compte numéro 2016-273 au programme AIRRL pour les travaux de pavage de la route Potasse-Brennan

CONSIDÉRANT que la résolution de fin des travaux n'a jamais été adoptée depuis la fin des travaux.

2110-211

À CES CAUSES, il est proposé par M. Gaston Vachon et résolu à l'unanimité de confirmer la fin de travaux de pavage de la route Potasse-Brennan pour des fins administratives du programme AIRRL.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.4 Autorisation de frais supplémentaires pour les travaux du vestibule du Centre sportif Coffrage LD

ATTENDU la résolution numéro 2104-82 octroyant le mandat à l'entreprise *Action Estimation inc.* pour l'aménagement d'un vestibule et la réalisation d'un monte-personne dans le Centre sportif Coffrage LD.

ATTENDU QUE l'entrepreneur a décelé plusieurs anomalies qui nécessiteront des interventions additionnelles au contrat.

2110-212

À CES CAUSES, il est proposé par M. Victor Boutin et résolu à l'unanimité d'approuver les frais supplémentaires encourus pour les travaux non-prévus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.5 Autorisation de paiement du décompte progressif no.3 et 4 – Vestibule du Centre sportif Coffrage LD

ATTENDU la résolution numéro 2104-82 octroyant le mandat à la firme *Action Estimation inc.* pour les travaux d'aménagement d'un vestibule et réalisation d'un monte-personne au Centre sportif Coffrage LD;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 3 et 4 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 septembre 2021;

ATTENDU la recommandation de paiement émise par l'architecte mandaté par la Municipalité, François Dusseault;

2110-213

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jérôme Fournier et résolu d'autoriser le paiement des décomptes progressifs numéro 3 (9 614,20\$) et 4 (19 496,09\$) pour un total de 29110,29 \$ (taxes incluses) à *Action Estimation inc.* dans le cadre des travaux d'aménagement d'un vestibule et réalisation d'un monte-personne au Centre sportif Coffrage LD.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. CORRESPONDANCE

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.1 Représentant aux petites créances

CONSIDÉRANT le départ de Mélanie Parent, ayant été mandatée pour représenter la Municipalité dans le dossier numéro 350-32-700320-189 à la cour des petites créances.

2110-214

Sur la proposition du conseiller M. Victor Boutin, il est résolu de mandater monsieur Jacques Soucy comme représentant de la Municipalité pour ce dossier à la cour des petites créances.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10.2 Octroi d'un contrat pour le pavage de la route Nugent

CONSIDÉRANT qu'au cours du mois de septembre la Municipalité de Frampton a demandé des soumissions pour la réfection de la route à l'approche du pont de la route Nugent;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une seule soumission de la part de *Pavage de Beauce Ltée* pour un total de 32 422,95\$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Frampton ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

2110-215

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jérôme Fournier et résolu que la Municipalité de Frampton retienne la soumission de *Pavages de Beauce Ltée* au coût de 32 422,95\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10.3 Autorisation d'une avance de fond pour le projet de garderie

CONSIDÉRANT qu'au cours des deux dernières années, un projet de garderie privée, la garderie au Grand Vent, a été élaboré par un comité de parents;

CONSIDÉRANT Qu'une offre de garderie de 44 places serait un projet bénéfique pour la Municipalité de Frampton et son développement;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 26 000\$ pour les services d'architectes dans ce projet est nécessaire et que la Garderie au Grand vent n'a pas encore obtenu la subvention au RISQ;

2110-216

À CES CAUSES, il est proposé par M. Gaston Vachon et résolu que la Municipalité de Frampton avance 26 000\$ pour les services d'un architecte pour l'avancement du projet de la Garderie au Grand vent.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour des fins de procès-verbal.*

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2110-217

À 20 h 53, il est proposé par M. Jérôme Fournier et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

« Je, Jean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Jean Audet, maire

Lindsay Longchamps, directrice générale et secrétaire-trésorière